

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2007

	P	A	R		P	A	R
MAGALI FRANCOU-CARRON (MAIRE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GÉRARD CARDIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LUC REYNIER (1 ^{ER} ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ARSÈNE DUBOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GASPARD PASDRMADJIAN (2ÈME ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PATRICIA CELCE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NICOLE BOULANGER (3ÈME ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FRANCK GARAUD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEAN-MARIE GONSOLIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JEAN-PIERRE PELLISSIER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RODOLPHE MASSE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

1/ Suppression de la régie de la borne internet

Madame le Maire rappelle que la borne internet ne fonctionne plus depuis quelques années. Il convient donc de supprimer la régie sur demande de la perception. Accord du conseil.

2/ Urbanisme

- 06K1003 : demande de modification de permis de construire sur les bâtiments de l'OPAC. Accord du conseil.
- K7002 : Madame le maire fait part au conseil de la demande du service de l'urbanisme et de la prospective pour la prise en charge des travaux de renforcement du réseau d'eau potable pour le futur terrain de camping aux Beaumets (dossier de monsieur Naghibi). Après délibération, le conseil municipal décide la réalisation de ces travaux, sous réserve de l'acceptation du projet par les services compétents. De plus, le conseil charge le Maire de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général.
- DP07.2.0001 : dossier de madame Colette Séraphin pour rehausser un toit rue de Lara. Accord du conseil.
- DP07.2.0002 : demande de monsieur Mulyk Fabien pour le bornage du terrain qu'il souhaite acquérir en vue de le découper en parcelle. Accord du conseil.
- Modification façade rue de la République : demande de monsieur Dubois pour percer le mur d'une façade. Madame le Maire rappelle qu'elle avait déjà donné son accord tacite avant l'achat de la maison, que le conseil municipal confirme, mais il convient maintenant de déposer un dossier officiel auprès de la DDE.
- Après en avoir délibéré, le conseil décide : pour toute construction de clôture, une demande préalable doit être déposée, elle sera soumise au service de la DDE qui se référera au POS.

3/ Avancement de grade 2007

Madame le Maire indique qu'il convient de prendre une délibération pour créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe et de suppression du poste d'ATSEM 1^{ère} classe, dans le cadre de l'avancement de l'agent concerné. Accord du conseil.

4/ Convention avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition du personnel communal pour la garderie périscolaire

Madame le maire rappelle que la garderie périscolaire est effectuée par la Communauté de Communes. La commune de Corps met à disposition 2 personnes pour assurer cette garderie. Il convient de refacturer ces frais à la Communauté de Communes. Après en avoir délibéré, accord du conseil sur la convention présentée.

5/ Convention relative à l'enseignement de l'éducation musicale aux élèves de l'école primaire de Corps

Madame le maire donne lecture de la convention relative à l'enseignement de l'éducation musicale présentée par l'inspection d'académie et relative aux personnels encadrant et aux règles de sécurité. Accord du conseil.

6/ Convention déneigement 2007-2008

Madame le Maire donne lecture de la proposition de l'entreprise Rousset pour le déneigement. Accord du conseil.

7/ Délibération pour rectification facture d'eau 2006

Mme le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée la lettre de réclamation d'un abonné sur une erreur de facturation faite en 2006 ;

Après examen et délibération, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour effectuer une rectification de la facture de 2006 pour l'abonné dont la référence est : 0445B ;
- charge Mme Le Maire de mandater, au profit de l'abonné concerné, la somme de : 81,87 € TTC, correspondant au préjudice subi.

8/ Tarifs 2008

Madame le maire propose de conserver pour 2008 les mêmes tarifs que 2007 pour l'occupation du domaine public, les diverses locations de salle et de matériel, les tickets transport, les taxes de séjour, etc... Accord du conseil.

De plus, le maire rappelle que la salle des fêtes est maintenant équipée de chauffage et peut donc être louée toute l'année. Elle propose la gratuité pour les associations de Corps. Pour les particuliers, le maire rappelle que les tarifs restent inchangés : 77€ pour les habitants de Corps, 122€ pour les extérieurs. On peut ne louer que la première partie de la salle au tarif de 46€ pour les habitants de Corps, et 77€ pour les extérieurs.

9/ Devis divers

- Madame le maire donne lecture d'un devis de l'entreprise Cofatech pour remplacer le brûleur de la chaufferie de l'école pour un montant HT de 2405,5€. Ce devis sera intégré au budget 2008.
- Ateliers de l'autonomie de la Roseraie pour le nettoyage du canal d'arrosage 2008 : 2020€. Accord du conseil.
- Devis de la société Romaro en date du 14 novembre 2007 pour la fourniture et pose de barrières de sécurité pour la route de Boustigue pour un montant de 9988€ HT. Des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Général et de monsieur Migaud, député, sur la réserve parlementaire. Cette dépense sera étudiée lors du budget 2008.